

L'édito

Dans le viseur

En ce samedi de fin de vacances, la douce quiétude automnale tranche avec ce qui se joue au Sénat. Sous les ors de la République et grâce à l'invitation officielle d'un sénateur d'extrême droite, les membres de l'association Parents Vigilants, créée par Eric Zemmour, témoignent de leurs actions : raids numériques contre des professeur-es, courrier de dénonciation, campagnes calomnieuses... Se croyant investis d'une mission visant à sauver l'École d'une prétendue décadence, ces parents traquent, menacent, jettent en pâture des professeur-es coupables à leurs yeux de... simplement faire leur métier. Car pour Parents Vigilants, organiser des projets pédagogiques autour du thème de l'exil et des migrations, faire une séance d'éducation à la vie sexuelle et affective ou un cours d'histoire sur l'Islam est insupportable. C'est la confirmation que l'extrême droite ne tolère pas l'idée d'une école publique, laïque et émancipatrice, celle qui fait grandir les élèves et éveille les consciences, celle où la liberté pédagogique est au service de l'émancipation. Plusieurs voix, dont celle du SNES-FSU, ont dénoncé la tenue de ce colloque au Sénat et défendu les collègues menacés-es. Mais une voix manque à l'appel et non des moindres. Celle du ministre de l'Éducation nationale. Un silence coupable et irresponsable à l'heure où face aux obscurantistes et aux réactionnaires de tous bords, vecteurs de haine et de peur, défendre une École émancipatrice, ouverte et universaliste est devenue une question de survie de la démocratie. ■



Sophie Vénétitay,
secrétaire générale

éducation

Écrans... de fumée



Décidément le ministre de l'Éducation nationale est présent sur tous les fronts ou plutôt... sur tous les écrans. Cette occupation médiatique à outrance, avec une implication parfois personnelle, cache difficilement une volonté du rebond permanent sur l'actualité pour imposer son image. Une superficialité qui s'apparente plus à du zapping qu'à un traitement sérieux des questions éducatives.

Loin du tourbillon médiatique, le SNES-FSU est déterminé à faire avancer son projet d'École et de société.

En début de semaine, une majorité de sénateurs a voté la suppression de l'AME (aide médicale d'État), dispositif de soins à destination des sans-papiers. Une décision indigne qui surfe sur des préjugés xénophobes et qui tourne le dos à la tradition humaniste de la France. Supprimer l'AME, c'est accepter que, sur notre territoire, des êtres humains ne puissent pas se soigner.

Discours stigmatisants
Ce vote est révélateur du climat qui entoure l'examen de la loi immigration portée par le ministre de l'Intérieur,

Gérald Darmanin. Ce projet de loi devient l'occasion, pour une partie de la majorité, la droite et l'extrême droite, de dérouler leurs discours stigmatisants, faisant des immigrés un poids pour le pays alors que notre histoire, mais aussi notre économie – bon nombre de secteurs ne fonctionnent que grâce à des travailleurs immigrés sans papiers – montrent le rôle déterminant de l'immigration.

Ces débats, aux relents souvent nauséabonds, vont sans nul doute laisser des traces, y compris chez certain-es de nos élèves et leurs familles.

L'actualité est beaucoup plus dense dans l'Éducation nationale, avec un ministre qui se pose sur un sujet pendant... 3 à 4 jours. Il en résulte un foisonnement de sujets présentés dans une forme de tourbillon médiatique.

Un tourbillon médiatique

En six semaines, entre les vacances d'automne et de Noël, le ministre entend mener de front les chantiers de l'attactivité des métiers (mais sans jamais parler salaires) et celui de « l'exigence des savoirs ». Pêle-mêle, cela signifie revoir la formation initiale des enseignant-es, ouvrir le chantier des conditions de travail (dans un contexte de suppressions de postes...), introduire des organisations pédagogiques toujours plus inégalitaires et qui tournent le dos à la démocratisation de notre système éducatif... Tout ça sur fond de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, sans moyens humains supplémentaires !

Offensive contre le système éducatif
Cette agitation ministérielle ne doit pas masquer la réalité de l'offensive

contre le système éducatif et ses personnels. Le budget 2024, non voté pour cause d'un énième recours au 49.3, prévoit des suppressions de postes qui vont encore affaiblir le service public d'Éducation. Quelle hypocrisie alors qu'une bonne partie du champ politique, dont la majorité, s'est pressée au chevet de l'École après l'attentat d'Arras, la main sur le cœur, pour soutenir les personnels.

Pour le SNES-FSU, le service public, ses élèves et ses personnels, méritent mieux que des opérations de communication visant avant tout à consolider les ambitions politiques d'un ministre. Le SNES, avec la FSU, s'engage donc dans une grande campagne pour montrer qu'un autre système éducatif est possible, campagne qui pourra être le moteur d'une mobilisation pour gagner pour nos salaires et nos métiers. ■

Sophie Vénétitay

FORMATION CONTINUE, SAVOIRS ET DISCIPLINES, TEMPS DE TRAVAIL, REMPLACEMENTS

classe exceptionnelle

La provocation du ministère

Le ministère souffle le chaud et le froid sur les fins de carrière.

Le 7 novembre, les nouvelles lignes directrices de gestion (LDG) concernant les carrières étaient soumises au CSA ministériel. L'enjeu principal était la modification de l'accès à la classe exceptionnelle. Lors des discussions salariales, au printemps dernier, le SNES-FSU avait obtenu l'ouverture de ce troisième grade par le décontingement au profit d'un ratio promu/promouvables et la suppression des deux viviers.

De fait, les LDG doivent donc fixer les nouvelles règles d'accès à ce grade.

Promesses non tenues

C'est d'autant plus important, compte tenu de la perte cumulée de pouvoir d'achat depuis 20 ans et de l'allongement de la carrière lié à la réforme des retraites. Mais une nouvelle fois, les promesses ne sont pas tenues. Le projet proposé par le ministère instaure un

système opaque et arbitraire dans lequel aucune contestation n'est possible. Les fonctionnaires promouvables auraient un double avis émis par le chef d'établissement et l'IPR, très favorable, favorable ou défavorable. Sur la base de ces avis, le recteur, ou le ministre pour les agrégés, établirait la liste des promu-es en appliquant des critères de départage (ancienneté de corps, de grade, échelon, puis ancienneté dans l'échelon).

Un projet inacceptable

Les critères qui doivent être pris en compte par les chefs d'établissement et les IPR pour établir les avis ne sont ni définis ni cadrés. Les avis sont portés à la connaissance des promouvables mais ne sont pas susceptibles de recours. Les collègues qui ne sont pas dans les petits papiers de leur chef d'établissement et de leur IPR n'auront aucune perspective de promotion. Pour certain-es, cela signifie rester bloqué-es au dernier échelon de la hors-classe jusqu'à la retraite.

L'ensemble des organisations syndicales ayant rejeté ce projet, le CSA sera



Le ministère vient de porter un mauvais coup à l'accès à la classe exceptionnelle.

reconvoqué le 21 novembre. Le SNES avec la FSU continuera de se battre pour un tout autre projet. Pour le SNES-FSU, la priorité demeure que le maximum de collègues puissent accéder à l'indice sommital de leur corps. Il faut pour cela privilégier la promotion des collègues ayant atteint la fin de la hors-classe. Mais il faut surtout que la procédure de promotion soit transparente et que chacun puisse se projeter dans une perspective de promotion. ■ Emmanuel Séchet

contractuels sur ZR

Mise en place sauvage

Les rectorats généralisent la signature de contrats sur zone de remplacement. Les contractuel-les ne sont pas toujours gagnant-es.

Signer un contrat à l'année, c'est avoir l'assurance d'un salaire mensuel régulier, et pouvoir se projeter dans son métier sur un temps plus long. Des avancées non négligeables pour toutes les enseignant-es, CPE et Psy-ÉN qui subissent l'entrée dans le métier par la précarité. Et pourtant, cette relative sécurisation a un prix : entre autres d'accepter des missions sur une zone géographique parfois très étendue, notamment en milieu rural, et de devoir déboursier des sommes conséquentes pour les frais de transport.

Dérives et délires

Quelques semaines à peine après la création de ces contrats sur ZR pour les agent-es non titulaires, on constate déjà des dérives : affectations hors zone prévue au contrat, contournement de l'ancienneté, chantage à la démission dans plusieurs académies quand l'agent-e refuse de se plier aux

exigences délirantes de l'administration...

Le contrôle paritaire est l'outil indispensable pour forcer l'administration à respecter les droits des personnels, assurer l'équité et la transparence des affectations, dans le respect des zones de remplacement qui ont été notifiées aux agent-es. Le SNES-FSU exige que les frais et la charge de travail supplémentaires soient compensés par des indemnités similaires à celles des TZR pour l'ensemble des professeur-es non titulaires. ■ Aurélie Sarrasin



budget 2024

Faire l'école sans personnels ?

Le budget 2024 s'inscrit dans une longue tradition de destruction des emplois dans l'Éducation nationale.

Le solde affiché de création de 560 équivalents temps plein (ETP) au budget de la mission enseignement scolaire masque des suppressions massives d'emplois. Il s'explique très largement par la poursuite de création d'emplois de contractuel-les AESH (+ 3 000 ETP), très utiles, mais en nombre insuffisant et très mal rémunéré-es. La création de 253 ETP de postes administratifs ne va pas servir à combler la sous-administration de l'institution, mais essentiellement à développer le SNU. Dans le même temps, 2 193 emplois d'enseignant-es fonctionnaires disparaissent dans le premier et le second degrés public (respectivement - 1 709 et - 484). Le privé perd, lui, 500 ETP.

Des chiffres en trompe-l'œil

Le gouvernement justifie ces suppressions par la baisse de la démographie prévue (500 000 élèves en moins d'ici 2027). Sur le temps long, depuis 2008, la mission a perdu 16 000 emplois alors que le nombre d'élèves atteignait des sommets. Les effectifs du second degré se situent sur une crête depuis 2017. La légère décline engagée les laisse loin de l'étiage de 2009. Depuis 2006, les effectifs d'élèves ont baissé de 4 %, les ETP de 6 %. Il y a eu 8 865 suppressions

d'emplois d'enseignant-es en sept ans de présidence Macron. À la rentrée 2024, il faudrait 43 000 emplois de plus dans la second degré pour retrouver le taux d'encadrement de 2006.

Pauvres vies scolaires

Aucune création d'emploi de CPE, Psy-ÉN, médecin, infirmier-es scolaires n'est prévue. Quant au nombre d'AED, il baisse ! Il y a eu une sous-réalisation des créations, seules 3 000 ont été menées à bien sur les 5 500 budgétées. Cela induit au budget 2024 une régularisation du plafond d'emploi pour 2023 de - 2 500 ETPT (ETP travaillés). Les moyens disponibles pour embaucher des AED sont en baisse. Tous AED confondus (hors AVS-AESH), ils étaient 60 385 en 2021-2022 contre 63 620 l'année précédente, soit tout de même 3 235 personnes physiques en moins !

Le plafond d'emploi des AED (hors préprofessionnalisation) est en baisse constante depuis 2022 : - 273 ETPT en 2023, - 79 en 2024, soit - 352 ETPT d'AED en deux ans. En 2023, le ministère se justifiait toujours par un ajustement en raison de la baisse démographique.

Cette majorité se paie de mots en prétendant défendre l'école. Le SNES-FSU réclame un plan massif d'investissement dans l'enseignement public. Créer des emplois et revaloriser nos métiers pour les rendre plus attractifs constituent une urgence nationale. ■ Grégory Frackowiak



Sous couvert d'un affichage de création de postes, le projet de budget 2024 prévoit en fait des suppressions d'emplois.

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

**COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Mark, Maxie-Elisabeth, Pierrick, Stéphanie, agents de la Fonction publique

casden.fr

Retrouvez-nous chez
BANQUE POPULAIRE +X

hommage Avoir de la mémoire !

Après l'attentat d'Arras, il faut se mobiliser pour renforcer l'École publique, laïque et émancipatrice.

Ce vendredi 13 octobre, l'Éducation nationale s'est figée d'effroi et de sidération. La nouvelle de l'assassinat de Dominique Bernard, professeur de lettres modernes à la cité scolaire Gambetta d'Arras, par un terroriste islamiste, se répand et l'émotion est immense. Il a été tué parce qu'il était enseignant, parce qu'il faisait vivre l'École publique, laïque et émancipatrice, comme tous les personnels de l'Éducation nationale.

Un temps de recueillement

Cela aurait pu être n'importe lequel d'entre nous. La communauté éducative est aussi brutalement renvoyée vers les douloureux souvenirs de l'assassinat de Samuel Paty. Le SNES-FSU a rappelé au ministre que la plaie de l'hommage à Samuel Paty, volé par les décisions incompréhensibles de J.-M. Blanquer – en refusant un temps de recueillement des équipes et un hommage professionnel –, était toujours vive.

Dans les heures qui ont suivi l'attentat d'Arras, le SNES-FSU a multiplié les interventions auprès du ministre pour arracher deux heures banalisées le lundi matin, afin de se retrouver entre adultes, avant le retour des élèves. Et il a fallu toute la pugnacité des sections académiques pour s'assurer que tous les personnels, notamment les CPE et AED, n'en soient pas exclus.

Dans ces temps d'échanges, très vite, plus vite qu'en 2020, la colère s'exprime.



Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, l'école publique, laïque et ses personnels ont été à nouveau la cible d'actes criminels.

Colère avec le constat que trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, rien n'a changé ! On peut encore mourir d'enseigner en France en 2023. La colère se fait aussi plus vive en écoutant les discours politiques. Ils sont nombreux à s'être succédé derrière les micros, versant quelques larmes de circonstances et déclarant leur soutien sans faille à l'École et à ses personnels.

Les mêmes qui...

Mais ces discours deviennent vite insupportables quand ils émanent de celles et ceux qui ont affaibli le service public en supprimant des postes, en menant des réformes qui ont conduit

à en rabattre sur les ambitions de l'École. Dans les discours, l'expression « faire bloc autour de l'École » tourne en boucle et ils sonnent étrangement alors que les personnels n'ont jamais été aussi seul-es et démunis pour faire fonctionner le service public. Certains comptent même cyniquement sur la conscience professionnelle des personnels pour faire tenir l'École ! Cette hypocrisie nourrit la colère des personnels qui ne supportent plus que l'École soit le centre de l'attention seulement lorsqu'un-e professeur-e est assassiné-e.

Conscient de ses responsabilités, le SNES engagera rapidement, avec la FSU, une campagne pour porter les besoins immédiats du service public : recrutements, rémunérations, conditions de travail, contenus ambitieux,

lutte contre les inégalités... afin de conforter le projet d'une École émancipatrice, qui ne cède rien aux obscurantistes de tous bords.

L'École d'après devra donc être celle dans laquelle les personnels sont protégés (la sécurité des établissements doit être assurée, sans pour autant transformer les collèges et les lycées en bunkers), où ils peuvent exercer leur métier à l'abri des pressions, dans des conditions qui permettent de faire vivre pleinement les ambitions de l'émancipation par les savoirs pour tous les élèves.

C'est certainement le meilleur hommage qui pourra être rendu à Samuel Paty et Dominique Bernard, deux enseignants qui ont payé de leur vie leur engagement professionnel. ■ Sophie Vénétiay

Attentat d'Arras, solidarité internationale

L'émotion provoquée par l'attentat d'Arras dépasse largement le cadre de nos frontières. Le secteur international du SNES-FSU remercie toutes celles et ceux qui, à travers le monde, ont fait part de leur soutien et de leur solidarité, une solidarité « indéfectible » exprimée par le Secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation. Pour lui, « face à des idéologies obscurantistes, il n'est d'autre option de rester soudés pour garder le cap d'une éducation émancipatrice [...] Seule une jeunesse accompagnée avec rigueur sur le chemin de la connaissance et de l'esprit critique sera à même de contribuer activement à la construction de sociétés plus justes ». Un « soutien indéfectible » exprimé également par Susan Flocken, Directrice européenne du Comité syndical européen de l'éducation pour qui les écoles doivent rester des lieux sûrs afin de jouer leur rôle de lieux de connaissance et d'éveil capables d'offrir à toutes et tous un avenir meilleur. La FENPROF du Portugal s'associe également au deuil des enseignant-es français-es, rappelle la responsabilité des gouvernements à assurer la protection, le respect et la valorisation du métier d'enseignant-e avant de réaffirmer que « les valeurs de la Démocratie et de la République ne peuvent céder au terrorisme ». ■ Julien Farge

harcèlement Injonctions et précipitation laïcité Impérieux besoin d'école laïque

En novembre aura lieu la journée nationale de lutte contre le harcèlement.

Les établissements scolaires devront obligatoirement prendre part à cette journée dont les modalités d'organisation sont arrivées tardivement, ce qui génère pour les équipes, une fois de plus, injonctions, précipitations et improvisations.

Un agenda trop serré

Dans le cadre du plan interministériel de lutte contre le harcèlement, deux heures doivent être banalisées entre le 9 et le 15 novembre afin que les élèves renseignent un questionnaire d'auto-

évaluation destiné à détecter les situations de harcèlement. Questionnaire et modalités de passation ont été envoyés dans les établissements au plus tôt le 20 octobre, soit à la veille des vacances d'automne. Des équipes déjà engagées dans l'organisation de la journée nationale découvrent, en cette semaine de reprise, la nécessité de tout réorganiser pour laisser place à la passation du questionnaire dont le ministère entend faire sa priorité absolue. D'autres, moins préparées, comme dans les lycées où le programme « PHARE » vient juste d'être déployé, vont manquer de temps. L'agenda imposé ne permettra pas aux équipes de préparer cette séquence par un temps de travail collectif sur un temps banalisé comme demandé par le SNES-FSU.

Le guide de passation du questionnaire en précise l'objectif : « recueillir la parole de l'élève ». Outre le fait qu'il est

non nominatif et non obligatoire, il est nécessaire pour le SNES-FSU de clarifier cet objectif : recueil de la parole des élèves ou enquête statistique avant tout ?

Une grille d'auto-évaluation ?

Si le ministère mentionne que la parole des élèves doit pouvoir « être écoutée dans les meilleures conditions », il fait mine d'ignorer que tous les établissements ne disposent pas d'une cellule d'écoute avec des personnels formés, se contentant de renvoyer à des ressources Eduscol. En cas de signalement d'une situation inquiétante, comment identifier l'élève derrière un questionnaire anonyme et lui proposer un accompagnement adéquat ?

La charge de travail pour les personnels désignés (dont les professeurs principaux) n'est pas questionnée : passation des questionnaires papier, compilation et analyse des réponses... Le SNES-FSU a interpellé le ministère sur sa volonté d'imposer une restitution collective des résultats et sur son intérêt. Sans cadrage et sans formation des équipes, une restitution collective peut mettre les établissements en difficulté sur un sujet aussi anxiogène.

Tout à sa communication politique, le ministre fait à nouveau l'impasse sur les moyens humains nécessaires. Or, pour le SNES-FSU, l'efficacité de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire repose sur des collectifs de travail, dans le respect des qualifications et des métiers, avec des équipes pluriprofessionnelles au complet, formées, et disposant de temps de concertation. ■ Olivier Raluy

L'école laïque est la cible de tous les réactionnaires alors qu'elle est un des fondements de notre République.

Après l'assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes s'attaquent de nouveau à l'école laïque : sa mission émancipatrice leur est insupportable. Des citoyens et citoyennes, formés à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à toutes les dominations. Les attentats islamistes, les offensives réactionnaires (religieuses

étudier, s'épanouir toutes et tous les jeunes doit être une exigence nationale. Or, ce n'est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre l'école publique, soit pour stigmatiser les musulmanes et musulmans, soit pour y perpétuer les tutelles morales, religieuses, sociales ou encore économiques. Face à ces défis, il faut que les conditions de l'application de loi de 2004 permettent l'accueil des élèves sans discrimination ni

dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes et mis en perspective par les programmes et les enseignements.

La laïcité ne peut pas être une règle disciplinaire ou une doxa parmi d'autres. L'école laïque doit faire percevoir l'utilité pour chacun-e du principe de laïcité.

Pour cela, il faut des personnels qualifiés et respectés, les soutenir et les protéger, dans ce travail de long terme. Il faut des actes politiques pour assurer la protection, le respect et la valorisation des personnels comme de leurs métiers.

Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles émancipatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles ne font pas actuellement. Elles ne peuvent se limiter à être un catalogue juridique inerte et défensif. Les fondements de l'école laïque ne reposent ni sur la loi de 1905, ni sur celle de 2004.

La jeunesse a besoin de l'école laïque. Elle seule scolarise toute la jeunesse. L'argent public doit lui être réservé, et non financé par le privé sous contrat, qui génère de la ségrégation.

Le SNES-FSU, dans le cadre le plus unitaire possible, exigera que l'école laïque reçoive les moyens de ses belles ambitions intellectuelles et civiques. ■ Grégory Frackowiak



lycée et bac

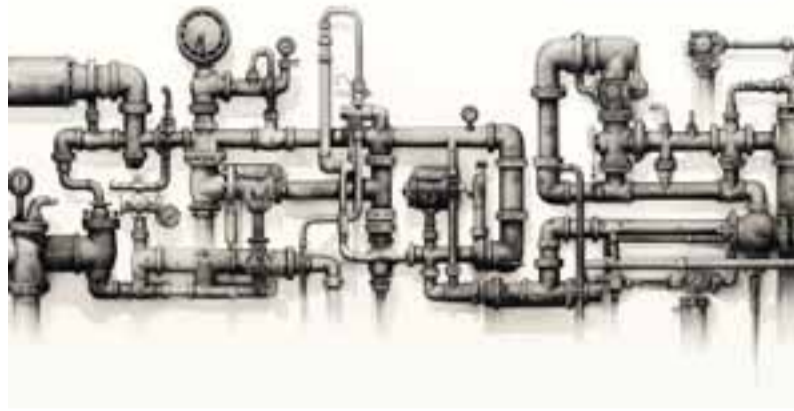
Changer d'ère, une nécessité

Du côté du ministère, concernant le bac et le lycée, il n'y a plus de sujet. À nous de le faire changer d'avis !

Le ministre Gabriel Attal a choisi d'ignorer les revendications des personnels et d'occulter l'échec dramatique des réformes Blanquer, par l'invocation d'une soi-disant « exigence des savoirs ». Mais de quelles exigences peut-il bien s'agir ?

Rarement les jeunes n'ont été aussi mal préparés à des poursuites d'études ; jamais la formation des lycéen·nes n'a été aussi incohérente et lacunaire. Le système éducatif voulu par le Président Emmanuel Macron engendre un creusement des inégalités sociales et genrées d'une ampleur inédite après des décennies marquées par la volonté politique d'élever le niveau général des qualifications et la démocratisation des savoirs. Toutes les réformes récentes sont portées par l'obsession de la sélection vers l'enseignement supérieur. Comment empêcher le plus grand nombre de poursuivre des études ? Voilà le projet à l'œuvre, jamais clairement assumé par le pouvoir en place qui le cache derrière la rhétorique du mérite et de l'engagement individuel. Les objectifs ministériels actuels

Des mesures d'urgence sont nécessaires



Il faut en finir avec l'usine à gaz d'un lycée constamment bricolé dans le seul but de sélectionner les élèves.

s'inscrivent dans la continuité, ce que confirment les premiers échanges du SNES-FSU avec le groupe de travail sur le lycée de la mission « exigence des savoirs ».

L'ère ministérielle du vide

La mission « exigence des savoirs » semble chercher la voie d'un affichage de mesures sans interroger le cadre dans lequel elles sont supposées s'intégrer. Selon elle, il faudrait des « groupes de besoins, de niveau ou de

compétences », des « groupes de projets interdisciplinaires », de la « culture générale », car tout semble bon pour faire oublier la dégradation massive de la qualité des apprentissages dans la nouvelle organisation de enseignements et poursuivre la logique du tri précoce des élèves. Avec l'éclatement du groupe classe dans la voie générale, l'atomisation du collectif de travail, les entraves au suivi pédagogique des élèves se sont multipliées. Il ne serait pas envisageable de vouloir compenser les effets négatifs qu'une telle individualisation des parcours produit sur la réussite scolaire, sans revoir tout

l'édifice, de la Seconde à la Terminale en passant par les modalités du bac.

Un autre bac reste possible

Avec la quasi totalité des associations de spécialistes, le SNES-FSU continue de demander des mesures d'urgence. Dès maintenant, il faut suspendre les modalités d'examen parues le 28 septembre dernier, et publier un calendrier plus respectueux des personnels et des contraintes organisationnelles. Cela doit s'accompagner des dispositions suivantes : des allègements ou aménagements des programmes d'examen pour chaque épreuve de spécialité ; le retour à un seul jour d'épreuve écrite par discipline ; la transformation du grand oral en épreuve de soutenance de projet dans la voie technologique, et, dans la voie générale, en contrôle oral portant sur les mêmes attentes disciplinaires que l'épreuve écrite de spécialité.

À l'impossible, nul n'est tenu !

Dans l'attente des nécessaires annonces ministérielles sur des aménagements, le SNES-FSU appelle les collègues à suivre les consignes des associations de professeur·es spécialistes, comme l'APSES en SES ou l'APHG pour la spécialité HGGSP, qui conseillent, pour le moment, de ne pas traiter certaines parties des programmes. Il appuie les revendications publiées le 17 octobre dans le communiqué de la Conférence des associations de spécialistes. ■

Claire Guéville

La classe de Seconde dans le collimateur

Les réformes n'avaient probablement pas suffisamment désorganisé le lycée aux yeux du ministre Gabriel Attal : il veut maintenant imposer deux semaines de stage d'observation en entreprise à tous les élèves de Seconde en juin dès cette année scolaire. Les acteurs et actrices du monde éducatif soulignent l'impossibilité pratique d'envoyer 550 000 élèves en entreprise en même temps, tout simplement faute de place. Qu'à cela ne tienne ! Il sera possible d'échapper à cette obligation par un séjour à l'étranger ou le séjour de cohésion du SNU. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour creuser les inégalités sociales pourtant déjà si importantes. Les jeunes issu·es de familles socialement favorisées bénéficieront d'un réseau ou de moyens qui leur permettront de franchir l'obstacle sans problème. Aux naufragés du système, il ne restera que le SNU, dont la version scolaire masquée par le label « classe et lycée engagés » participe d'une conception éducative qui relève davantage de la mise au pas, plutôt que de l'éducation. ■

C. G.

remplacement Plan annuel à surveiller

Ce plan présenté obligatoirement en conseil d'administration ne saurait contraindre les pratiques professionnelles.

En annonçant pendant sa campagne qu'il n'y aurait plus d'« heures perdues », Emanuel Macron n'imaginait pas encore la résistance de la profession à s'engager dans le Pacte. Ainsi, faute de volontaires au Pacte pour assurer la mission prioritaire des remplacements de courte durée RCD (remplacement de courte durée, comprendre sur moins de 15 jours), le ministre Gabriel Attal a sommé son administration à la rentrée de réduire toutes les absences des professeur·es en annulant des sorties pédagogiques, des voyages scolaires, et en reportant la formation continue en dehors du temps de service (lire en page 6).

Plan de contrôle

Outre ces consignes autoritaires et vexatoires pour nos métiers, un plan annuel de remplacement doit être présenté en conseil d'administration dans chaque établissement. Prévu par le décret n° 2023-732 du 8 août 2023, ce plan, contrôlé deux fois l'an par le rectorat, liste les mesures prises par l'établissement pour assurer toutes les



Résistance massive de la profession

heures à l'emploi du temps des élèves. La possible mobilisation des AED pour surveiller des séquences numériques et les conditions de sollicitation des collègues pactés (délais de prévention, nombre de créneaux exigibles) doivent y figurer. Toute autre considération est à proscrire : en aucun cas, le plan ne peut imposer une harmonisation des pratiques et progressions

pour faciliter l'intervention d'un tiers dans la classe ou une mise à disposition de contenus numériques pour occuper les élèves.

Pas de Pacte, pas d'obligation

Le décret de Robien abrogé, la possibilité d'assurer du remplacement sur la base du volontariat demeure, avec des HSE spécifiques toujours disponibles et bien distinctes de la rémunération du Pacte. Les collègues TZR doivent exiger un arrêté d'affectation rectoral pour toute suppléance. Le plan annuel n'a pas à préciser ces dispositions puisqu'elles sont de droit pour les personnels dans tous les cas.

Le passage en CA doit permettre de convaincre les parents d'élèves que le remplacement est un acte pédagogique qui ne s'improvise pas. Il s'agit aussi de dénoncer la pression mise sur les personnels enseignants et de vie scolaire alors que les rectorats n'arrivent pas à répondre aux difficultés de remplacement faute de personnels. ■

Gwénaél Le Paih



Conseils et analyses pour le CA

Psy-ÉN Couper selon les pointillés !

Les missions des Psy-ÉN EDO sont aujourd'hui menacées, car le ministère les juge trop complètes.

Dans le cadre des missions supplémentaires du Pacte (orientation, décrochage, etc.), des différents plans (harcèlement, santé mentale) ou des partenariats (cités éducatives, projets CNR), il devient courant que certaines missions des psychologues de l'Éducation nationale soient confiées à d'autres personnels alors que leur recrutement se réduit. L'existence de la spécialité de Psy-ÉN EDO est actuellement sur la sellette.

Plusieurs rapports parlementaires ou d'Inspections générales ont déjà été produits. Ils proposent de réduire les missions des Psy-ÉN EDO uniquement au dépistage des difficultés psychologiques des adolescent·es ou reprennent l'idée d'un transfert aux Régions. Un nouveau rapport de l'Inspection générale est attendu pour janvier 2024.

Des intentions douteuses

Alors que les textes réglementaires* précisent leurs missions auprès des équipes pédagogiques comme auprès des élèves et des familles, pourquoi les remettre en cause ? Cette position politique et idéologique consiste à vouloir déconnecter le choix des parcours d'orientation de la psychologie de l'adolescence, à refuser d'augmenter les recrutements et la décision de former en quelques jours des référent·es pour remplacer des professionnels, dont c'est le métier.

Alors que l'approche des Psy-ÉN consiste à recevoir la demande de l'adolescent·e, ses interrogations sur son avenir ou ses difficultés scolaires, à l'aider à y remettre du sens et de la dynamique, le ministère organise une École du tri social en préférant des solutions peu coûteuses et peu ambitieuses.

Pour le SNES-FSU, le métier de Psy-ÉN est une richesse pour l'École, il faut désormais doubler les recrutements ! ■

Géraldine Duriez

* voir le décret statutaire du 1^{er} février 2017 et la circulaire du 28 avril 2017.

Retraite

Rétablir la bonification pour enfants

La réunion d'octobre du Conseil d'orientation des retraites (COR) était la dernière présidée par Pierre-Louis Bras. Il vient d'être limogé en Conseil des ministres et remplacé par Gilbert Cette, économiste de 67 ans, très favorable au recul de l'âge de départ, considérant la dernière réforme des retraites comme modeste car très sociale.

Sera-t-il la voix du gouvernement pour contribuer à bouleverser des dispositifs de prise en compte des enfants pour l'ensemble des salarié·es après la commande de la Première ministre (mai 2023) sur « la nécessité d'une adaptation des droits familiaux » au regard des évolutions en termes d'emploi des femmes ? Le COR a toujours été le lieu de la transparence en fournissant des éléments fiables pour le débat public. Le SNES avec la FSU récusera toute mesure qui viserait à réduire les dispositifs de solidarité et revendique le rétablissement de la bonification pour enfants pour les femmes fonctionnaires. Cette revendication va de pair avec celle de la suppression des différences de carrière et de rémunération entre femmes et hommes.

Droit des filles

Journée internationale

Plusieurs pays connaissent des évolutions inquiétantes qui ont anéanti des décennies de progrès en matière de droits des filles. À l'occasion de la Journée internationale de la fille, le 11 octobre, l'Internationale de l'Éducation et ses alliés du monde entier ont appelé à des actions et des investissements afin de

surmonter les obstacles persistants à la réalisation du droit à une éducation publique de qualité pour les filles.



À lire sur le blog actions internationales

collège Le « modulaire » qui sépare les élèves ?

La légende des classes hétérogènes défavorables aux bon-nes élèves est de retour !

Le ministère va-t-il généraliser les groupes de niveau malgré le démenti des études scientifiques ? Une nouvelle mission éclair « Exigence des savoirs » devra, en huit semaines, faire le bilan des rapports de l'Inspection générale existants, d'études scientifiques, des avis du Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN) et d'une consultation nationale. Une gageure pour cette mission éclair. À moins qu'il ne s'agisse seulement d'un effet d'affichage...

Vers un collège élitiste

En effet, l'avenir du collège transparait déjà à travers les propos du ministre qui ne cesse d'évoquer le « collège modulaire » imaginé par un autre syndicat pourtant minoritaire. Le soutien/approfondissement en français ou en mathématiques à peine mis en place en Sixième au prix de la suppression sauvage d'une discipline, la technologie, pourrait s'ériger en dispositif idéal à généraliser sur tous les niveaux de classe, et probablement sur l'ensemble des horaires de mathématiques et de français. Les visites des IPR, envoyé-es par le Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASEF), pour observer les pratiques des professeur-es de français et mathématiques et préconiser, pour les élèves des groupes de soutien, les mêmes procédures répétitives peu ambitieuses



Le collège doit être pensé pour favoriser la prise en charge de tous les élèves dans la classe, conçue comme un véritable collectif d'apprentissage.

que celles imposées en primaire, vont dans le sens de ce projet.

Dans le « collège modulaire », les objectifs d'apprentissage ne sont pas les mêmes pour toutes et tous. Les élèves des groupes de soutien sont destinés à s'orienter vers le lycée professionnel ou vers l'apprentissage. Et si

quelques-un-es progressaient suffisamment, pas d'accès au lycée général et technologique sans refaire une Troisième dans une classe d'approfondissement pour rattraper le niveau ! C'est le modèle d'un collège élitiste renforçant la reproduction sociale, donnant des moyens aux meilleur-es élèves, souvent socialement plus favorisé-es,

pour approfondir leurs apprentissages, tout en reléguant les autres.

Différentes études scientifiques montrent pourtant que les élèves aux résultats fragiles pâtissent des groupes de niveau. « La constitution de classes hétérogènes est sans doute la meilleure façon d'élever le niveau moyen de l'ensemble des élèves, au bénéfice des plus faibles et sans pénalisation notable des plus brillants », soulignaient déjà en 1997 Marie Duru-Bellat et Alain Mingat.

Le projet du SNES-FSU

Le SNES-FSU portera son projet d'un collège de la réussite pour toutes et tous, notamment avec des conditions d'étude et de travail améliorées par une diminution très significative

des effectifs de classe, prenant en compte les réalités de l'École inclusive, et par la garantie de temps réguliers de travail en petits groupes dans le cadre de programmes cohérents afin que l'aide puisse être apportée en classe et non pas externalisée par manque de temps. ■

Anne-Sophie Legrand

« Modulaire » rime avec inégalitaire

formation syndicale La technologie en débat

Cinquante collègues ont participé à la JRD du 20 octobre.

Cette journée de réflexion disciplinaire (JRD) a été un moment important d'échanges entre pairs et avec des chercheurs à l'heure où la technologie est supprimée en classe de Sixième et où le projet de programme de cycle 4 est en cours d'écriture.

Interventions riches et appréciées

La journée a été marquée par les interventions de Joël Lebaume et Bernard Hostein, tous deux enseignants chercheurs émérites, spécialistes de la didactique et de la pédagogie de la discipline. La matinée a été consacrée à une réflexion approfondie du curriculum de la discipline, englobant la didactique, la culture technique, les méthodes pédagogiques, ainsi que la

discipline au sein du collège et sa représentation dans la société. L'après-midi, les échanges ont plus particulièrement porté sur les contenus d'enseignement, le projet de programme du cycle 4, l'articulation avec la voie technologique, et l'organisation de l'enseignement dans la classe. Des préoccupations majeures ont émergé, notamment celles liées à l'insuffisance des moyens, aux conditions de travail difficiles, aux programmes surchargés et dépourvus de la densité nécessaire.

Quelle culture commune technologique ? Quels contenus ? Quelle place pour la discipline au collège et pour la voie technologique au lycée ? Quelle articulation ? Ces défis sont cruciaux pour la formation des jeunes.

Projet de programme à amender

Le SNES-FSU proposera des amendements au projet de programme du cycle 4 lors de la commission spécialisée



de novembre puis du conseil supérieur de l'Éducation (CSE) de décembre.

Une première analyse du projet de programme de cycle 4 est en ligne sur le site avec pour éléments saillants son ambition excessive et son approche tournée vers les sciences de l'ingénieur. Pour le SNES-FSU, la technologie devrait être plus ouverte sur les différents champs technologiques et s'appuyer davantage sur l'étude et la démarche de projet.

Afin de participer à la réflexion, demandez votre inscription sur la liste de discussion technologie en envoyant un courriel à techno@sned.edu. ■ S. Charrier, G. Anguenot, A. Durante

consultation en ligne Élever le niveau ?

Le ministre G. Attal a lancé début octobre une mission sur « l'exigence des savoirs »

Les enseignant-es sont interrogé-es dans une consultation en ligne sur « l'élévation du niveau scolaire ». Les avis des CPE et Psy-En ne l'intéressent pas, aucun mail ne leur a été adressé. Cependant, l'enquête n'est pas verrouillée et permet aux volontaires, d'y répondre, et même plusieurs fois. La robustesse scientifique de l'opération n'étonnera personne puisque les conclusions ont été esquissées par le ministre dans son discours de lancement : les réponses préremplies à sélectionner s'en inspirent directement.

Annonces en décembre

À quelques jours des résultats de PISA pour la France sur les compétences des élèves de 15 ans en lecture, sciences et mathématiques, le ministre annoncera sans nul doute, dans les médias, un « choc des savoirs ». Groupes de niveaux au collège en mathématiques et français pour une organisation plus « modulaire » (voir ci-dessus), entrée anticipée en août pour les plus fragiles, inculcation d'une culture générale pouvant prendre la forme d'une nouvelle discipline... de telles annonces signifieraient le renoncement à un collège de la réussite pour toutes et tous en creusant

Vers une prolifération de cités éducatives ?

Aujourd'hui 208, mais peut-être 1400 prévues d'ici 2027, les cités éducatives seront généralisées à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) d'après Elisabeth Borne, contre un quart aujourd'hui.

Encore faudrait-il que le nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville ne soit pas diminué comme lors de la dernière révision de sa carte. La Première ministre annonce aussi que la carte de l'éducation prioritaire devrait être revue en même temps pour les mettre en cohérence.

Le 13 octobre dernier, Olivier Klein, ministre délégué à la Ville, a confirmé le financement des cités éducatives jusqu'en 2027. Il reste cependant à définir les modalités de cette prolongation pour celles de la première vague, dont le conventionnement s'arrête en juin 2024. ■

A.-S. L.

toujours plus les inégalités. Au lycée, l'injonction d'en passer par des groupes de besoins (et non des groupes à effectif réduit) n'est pas exclue.

Culture générale au rabais

Pour le ministre, « le nécessaire retour de la culture générale » est impératif car elle ne figurerait actuellement « dans aucun programme ». Elle en fait pourtant partie et repose sur des savoirs et des pratiques issus des domaines artistiques, culturels, humanistes, scientifiques, technologiques, linguistiques, sur l'éducation aux médias et l'information. Pour le SNES-FSU, tout savoir doit être enseigné et transmis comme un élément de la culture commune à acquérir tout au long de la scolarité. Quelle est donc la définition ministérielle de la culture générale ? S'agit-il d'une culture patrimoniale à installer ou à renforcer dans certains programmes ? Se dirige-t-on vers un nouvel enseignement qui en supprimerait un autre à l'exemple de technologie en Sixième ? Pour quelles finalités et évaluations ?

Au delà des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, se comporter) survalorisés par le ministre, c'est bien l'accès d'une partie de la jeunesse à des savoirs émancipateurs qui est menacé. La lutte des classes à l'école est bel et bien engagée. ■

Gwénaél Le Païh, Sandrine Charrier

Mutations inter C'est parti !

Le SNES-FSU met tout en œuvre pour accompagner les participant-es tout au long du processus, depuis l'aide à élaborer la liste de vœux en novembre jusqu'à l'éventuel dépôt d'un recours après les résultats en mars, sans oublier la phase cruciale de vérification

des barèmes en janvier. À chacune de ces étapes, les sections académiques et le secteur emploi national du SNES-FSU sont disponibles par téléphone, par mail ou lors de réunions, stages ou entretiens individuels.

Outre le supplément *Mutations 2024* qui accompagne cette US, plusieurs outils sont accessibles à partir du portail mutations sur le site <https://sned.edu/mutations2024>.

Pour les syndiqué-es, il est conseillé de passer par l'espace adhérent-e pour calculer son barème, saisir une fiche de suivi ou consulter les barèmes des dernières années.



8^e rencontres d'Histoire critique ADAPT partenaire

Les Éditions ADAPT (éditeurs du SNES-FSU), partenaires depuis de nombreuses années, participeront au salon des éditeurs et des associations les 24 et 25 novembre, à Genevevilliers.

ADAPT y présentera ses ouvrages et en particulier ses deux dernières parutions : *L'oral, comment et pourquoi ?* et *Pour une psychologie de l'humanisme et de l'émancipation*.



formation Réfléchir, débattre, agir

Heure mensuelle d'informations syndicales sur le temps de service, obligation d'un panneau syndical dans les salles des professeur-es, participation à des stages ou des congrès syndicaux... les droits syndicaux permettent à tous les personnels, adhérent-es ou non à un syndicat, d'accéder aux informations, de participer aux débats, de faire entendre leur voix. Leur existence, fruit des luttes des salarié-es, impose encore aujourd'hui une vigilance collective.

syndicalisme Vive les stages

En quelques clics et moins de 5 minutes, il est facile de s'inscrire à un stage du SNES-FSU. L'espace adhérent, accessible depuis le site www.snes.edu, permet tout à la fois de programmer ses inscriptions pour l'année et d'imprimer le courrier d'autorisation d'absence à remettre, un mois avant le stage, à son chef d'établissement. Ce dernier se doit de le communiquer sans commentaire au recteur, car c'est bien lui qui placera le collègue en congé de formation syndicale sauf si la limite de 12 jours par an est dépassée. La réforme du collège, le lycée, le Pacte et les salaires, la santé, les interventions en conseil d'administration, l'actualité de sa discipline... les stages syndicaux du SNES-FSU portent sur des thématiques variées et s'organisent pour la plupart dans le département ou l'académie. Des stages nationaux sont possibles pour les adhérent-es dans les locaux du SNES-FSU à Paris pour les journées de réflexion disciplinaire (JRD). Dans tous les cas, les déplacements des adhérent-es sont pris en charge, les repas remboursés au forfait. Le plus souvent, ils sont ouverts aux collègues proches du SNES qui n'auraient pas encore pris leur adhésion.

Sans regard de la hiérarchie

Un stage syndical est un espace de liberté permettant de prendre du recul sur un quotidien harassant qui peut faire perdre le sens et l'intérêt du métier. Des chercheuses et chercheurs, des universitaires, des militant-es qui se sont spécialisés-es, viennent partager leurs analyses et apports théoriques, les confronter aux réalités dont témoignent les collègues, laissant chacun-e libre de les exploiter ou pas dans sa pratique



professionnelle. Mais les capacités à résister aux orientations, aux injonctions, aux réformes sortent toujours renforcées, un premier pas bien utile parfois pour engager les luttes à mener, le tout dans un climat convivial et motivant.

Formation institutionnelle en danger

Alors que la formation continue est menacée sur le temps de service, les stages de formation syndicale se tiennent de droit en journée et sans obligation aucune de rattraper les heures ou d'organiser le travail des élèves en son absence. Toute tentative d'une direction jouant sur la confusion des consignes doit être dénoncée collectivement par les équipes et signalée à la section académique du SNES-FSU pour une intervention auprès du rectorat. S'agissant d'une convocation pour une formation continue le soir ou le mercredi après-midi, une réaction collective peut neutraliser cette offensive sur le temps de travail des personnels (voir L'US #838) mais prenez conseil avant toute initiative auprès des militant-es du SNES-FSU. ■

Gwénaél Le Paih

En chiffres

- La formation du SNES-FSU a lieu dans les académies : en 2022-2023, les sections académiques ou départementales ont organisé 571 stages qui ont accueilli environ 13 000 collègues.
- Des formations nationales sont aussi organisées pour les adhérent-es à Paris : journées de réflexions disciplinaires, colloques ou les journées du SNES-FSU. Ces formations ont réuni l'an dernier 800 collègues de tous horizons.
- En 2022-2023, le SNES-FSU a organisé 36 stages nationaux de formation de militant-es des académies sur des sujets variés de notre activité syndicale.

À Limoges Connaître et défendre ses droits

70 collègues ont participé à Limoges le 19 octobre, au stage sur la Fonction publique et les carrières animé par Laurent Tramoni pour le SNES national. Des rappels historiques ont mis en lumière la façon dont les politiques menées visent à casser les garanties et droits collectifs découlant du statut de la Fonction publique pour y substituer un cadre d'emploi dans lequel ce serait l'emploi occupé qui serait déterminant. Individualiser les rémunérations, aller vers l'avantage de contractualisation des missions, renforcer le management et le pouvoir du chef d'établissement : tels sont les objectifs poursuivis par les politiques libérales dont le Pacte est le dernier avatar. Dans un contexte de

dévalorisation majeure de nos métiers, l'objectif est bien d'individualiser les rémunérations et les services, d'augmenter le contrôle de notre activité par le chef d'établissement et de nous contraindre à travailler plus pour espérer perdre un peu moins. Fort-es des repères fournis tout au long du stage, les participant-es sont reparti-es dans leur établissement mieux armés pour se défendre, faire vivre le refus collectif du Pacte et faire entendre nos exigences de des métiers revalorisés, respectés dans leur statut et leur professionnalité, indispensables pour donner corps à un service public d'éducation ambitieux pour tous les jeunes ! ■

Marianne Corrèze, Patrice Arnoux

À Rennes Défendre la paix



Les 18 et 19 octobre, à St-Malo, la FSU Bretagne a organisé un colloque régional avec le concours inédit des militant-es du Mouvement de la Paix. Celui-ci a réuni près de 120 personnes autour de nombreuses personnalités dont Bertrand Badie, Sebastian Roché, Frédéric Mathieu, Amélie Hart du SNES-FSU...

Nos échanges ont porté sur la faillite des logiques de puissance dans la conception des relations internationales et sur la nécessité de leur substituer un véritable multilatéralisme pour un règlement pacifique des conflits dans un monde globalisé. La guerre menée par la Russie en Ukraine et les violences déchirant actuellement le Proche-Orient ont été évoquées tout en questionnant la future Loi de Programmation militaire. La question

de la violence sous l'angle des rapports sociaux et politiques a été abordée sur fond de répression accrue des mouvements sociaux, au nom de « l'ordre républicain » ou de la lutte contre « l'éco-terrorisme », alors que le pouvoir multiplie les projets pour faire marcher la jeunesse au pas et dans un contexte où les idées d'extrême droite sont de plus en plus visibles.

Enfin, nous avons questionné la possibilité de mener des démarches non violentes en règlement ou en prévention des conflits. Diverses expériences conduites dans le monde nous ont permis d'interroger les actions concrètes à mener auprès de la jeunesse, notamment dans le cadre scolaire. La FSU et le Mouvement de la Paix ont pris date pour d'autres initiatives. ■

Jean-Marc Cléry

À Montpellier Tirs croisés sur l'école

Trois stages autour du collège et du lycée ont eu lieu à Montpellier et à Rivesaltes, les 19 et 20 octobre. En dépit du changement de ministre, force est de constater la continuité de la politique éducative du gouvernement. Ces stages ont permis de mettre en lumière les multiples attaques dont l'école est la cible et rappeler nos mandats sur la démocratisation scolaire et l'élévation du niveau de qualification, sur le statut de la Fonction publique plutôt que la logique de contractualisation.

Gwénaél Le Paih, secrétaire général adjoint du SNES-FSU, a animé deux stages autour du collège qui ont mis en évidence le véritable rouleau compresseur mis en marche contre le collège pour tous et les personnels. Ces deux stages, qui ont réuni une soixantaine de collègues, ont été l'occasion d'analyses et échanges fructueux : sur les attaques via le Pacte, sur les remises en cause progressive des pratiques professionnelles, la multiplication des outils de pilotage



Des militant-es du SNES-FSU, spécialisés-es, apportent de précieux éclairages dans les stages nationaux et académiques.

des établissements et des équipes, le manque de moyens pour l'école inclusive...

Les échanges ont été riches autour des ambitions pour le collège portées par le SNES-FSU, à l'opposé de la vision rétrograde et élitiste du gouvernement.

Le stage lycée animé par Claire Guéville, secrétaire nationale en charge du secteur, a été l'occasion de faire le point sur les aménagements

du baccalauréat, les discussions en cours, ainsi que les mandats du SNES-FSU. Claire Guéville a montré que les différentes réformes font système : le lycée est actuellement conçu comme un carrefour pour trier les élèves et un lieu qui doit s'ouvrir à d'autres « formations » (stages seconde, SNU). Derrière le paravent du libre choix, c'est en réalité un lycée de tri social, en rupture avec les principes de l'école publique de la République !

La question de la démocratisation et l'élévation des qualifications redevient centrale. En précisant les mandats du SNES-FSU sur les trois voies du lycée, Claire Guéville a montré le besoin d'une spécialisation progressive pour les élèves. Le sujet des diplômes et les certifications ont fait l'objet de nombreuses questions des collègues, l'occasion aussi de déconstruire les notions de sélection et d'élitisme à partir des bilans sur Parcoursup. ■

Claire Pous, Stéphane Audebeau, Guillaume Marsault

Sécurité sociale Un budget encore plus contraint

La discussion sur le budget de la Sécurité sociale n'augure rien de bon, ni du côté de la couverture des soins, ni du côté de son financement.

Cette année, avec le 49.3, le gouvernement renforce cette étatisation et poursuit le travail de sape, dans le prolongement de la décision de l'été de diminuer la couverture par la Sécu des soins dentaires, entraînant un nouveau basculement de la Sécu vers les complémentaires santé.

Des mesures diverses

Il y a certes tous les ans dans la LFSS des mesures qui peuvent être appréciées positivement. C'est par exemple le cas de la suppression des jours de carences en cas d'arrêt de travail résultant d'une interruption médicale de grossesse ou de dispositions renforçant la lutte contre la fraude ou l'incitation à la fraude aux cotisations sociales. Mais, parallèlement, le gouvernement entend renforcer le contrôle des arrêts maladie par les employeurs, considérant que les médecins seraient complaisants en la matière.

La logique d'ensemble consiste à priver la Sécurité sociale des moyens financiers qui permettraient de satisfaire les besoins sociaux et en santé, en revenant par exemple sur les exonérations de cotisations des employeurs dont l'inefficacité pour l'emploi est maintenant reconnue.

Sous-financement

Alors que le système de santé est pris dans de multiples crises (déserts médicaux, hôpitaux, services d'urgences, maternités, EHPAD, psychiatrie, pénurie de médicaments, sous financement de la perte d'autonomie...), le gouvernement organise pour 2024 un budget insuffisant et déficitaire pour les années à venir.

Ainsi, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) n'augmenterait que de 3,2 % par rapport à 2023, ce qui risque fortement d'être



Dans son projet de loi de finance, le gouvernement prévoit un nouveau désengagement de l'État en matière de dépenses de santé.

inférieur à l'inflation (qui d'après les prévisions actuelles pourrait aller jusqu'à 3,7 % en 2024). Alors que par ailleurs les besoins augmentent spontanément tous les ans d'environ 4 % (hors inflation). Il en découlera de nouvelles restrictions et basculements vers les complémentaires.

Le PLFSS doit maintenant passer au Sénat avant une adoption en seconde lecture à l'Assemblée fin novembre. Mais ce sera sans surprise, le gouvernement organise la pénurie de soins et le déficit pour mieux justifier les futurs reculs sociaux. ■

Hervé Moreau

Mission école et climat

Après le Sénat sur le bâti scolaire en juin 2023, l'Assemblée nationale travaille sur « l'école face aux enjeux climatiques ». Depuis mars et sur l'insistance du SNES et de la FSU, la mission n'a reçu les syndicats de l'enseignement qu'à 13h30 début octobre. Au-delà de l'habituelle méconnaissance de la diversité des situations, l'audition a montré la nécessité d'aborder les questions dans une double temporalité. Sur le long terme, la rénovation du bâti scolaire (confort thermique, économies d'énergie, élimination de l'amiante) est en cours. À plus court terme, il faut adapter les pratiques, notamment le travail par fortes chaleurs. Cette anticipation fait cruellement défaut. Le SNES-FSU a rappelé l'urgence à améliorer les conditions de travail. Si la proposition de la mission de faire de la transition écologique une nouvelle discipline scolaire n'a reçu l'assentiment d'aucune organisation syndicale, celle d'une « certification verte » des élèves fait débat. Un rapport devrait sortir courant novembre. ■ H. M.

Logique malthusienne

Les lois annuelles de financement de la Sécurité sociale (LFSS) ont été instituées en 1996 par ce qu'il restait de la réforme Juppé après la mobilisation de novembre-décembre 1995. Elles avaient pour fonction de priver les partenaires sociaux de leurs prérogatives et d'étatiser la Sécu, dans le but de réduire le financement public de la protection sociale.

Cela a permis aux gouvernements libéraux successifs d'imposer une logique d'austérité et de marchandisation de la santé. Depuis 1996 donc, c'est au parlement de décider de toutes les mesures qui ont un effet sur les recettes et les dépenses de la Sécu, et donc du niveau des prestations et des ressources. Autrement dit, de dire ce qui doit être pris en charge par la Sécu, à quel niveau et quelles doivent être les ressources (origine et niveau des ressources financières).

Étatisation de la Sécu renforcée

Alors que le système de santé est pris dans de multiples crises (déserts médicaux, hôpitaux, services d'urgences, maternités, EHPAD, psychiatrie, pénurie de médicaments, sous financement de la perte d'autonomie...), le gouvernement organise pour 2024 un budget

insuffisant et déficitaire pour les années à venir.

Ainsi, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) n'augmenterait que de 3,2 % par rapport à 2023, ce qui risque fortement d'être

santé Non aux Projets régionaux de santé

Pour la première fois, plusieurs régions se sont prononcées contre les projets.

Le Projet régional de santé (PRS) organise et coordonne les acteurs de santé, pour garantir aux habitant·es de la région l'accès à des soins et des services de santé de qualité, au domicile, en ville et en établissements. Il s'inscrit dans une logique de planification et de programmation des moyens. Il définit, « en cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale », les objectifs de l'Agence régionale de santé (ARS) sur cinq ans, ainsi que les mesures pour les atteindre.

Vote négatif

Un certain nombre d'instances – dont les conseils régionaux, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) – doivent donner un avis, certes non contraignant pour le gouvernement, mais dont l'impact politique n'est pas négligeable. C'est ainsi qu'il faut apprécier le vote négatif de régions, départements et autres...

Certes, le CDCA, dirigé par le Conseil



La colère des retraité·es contre l'immobilisme gouvernemental s'exprime aussi dans un certain nombre d'instances consultatives.

départemental, n'est pas un modèle de démocratie ; mais, quand il fonctionne, c'est un des rares lieux où les retraité·es peuvent débattre avec leurs partenaires syndicaux et associatifs, des politiques qui les concernent. Nombreux ont été les CDCA à rejeter le PRS.

Indigence

Tous les avis critiquent les modalités de consultation (des documents copieux envoyés tardivement). Sur le

fond, le reproche principal s'appuie sur le décalage entre une liste de bonnes intentions (non financées) et une réalité désastreuse. Les projets n'apportent pas de réponse aux difficultés croissantes de la population aux différents stades de la vie. Ainsi la construction d'EHPAD publics n'est pas à l'ordre du jour au nom du « virage domiciliaire » sans que soient prévus les moyens suffisants pour assurer un maintien à domicile correct. ■ M. C.

retraité·es Mobilisé·es pour une pension décente

À l'appel du groupe des 9 (G9)¹, les retraité·es se sont rassemblé·es ce 24 octobre.

Les médias, tant en région qu'à Paris, ont bien couvert la journée : une centaine d'initiatives dans pratiquement tous les départements, des milliers de personnes dans la rue ! Les retraité·es ont porté leurs revendications : 10 % d'augmentation immédiate des pensions. Fort·es de 62 000 signatures à cette date, ils et elles ont rappelé aux préfets qu'entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 août 2023, la perte de leur pouvoir d'achat s'élevait à 9,6 %, soit l'équivalent de 2,4 mois de pension et même à 11,5 % et 3,6 mois de pension pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018.

Se mobiliser et signer la pétition

et n'épargne pas les dépenses contraintes qui frappent davantage les plus âgé·es dont la pauvreté augmente.

La revendication de 10 % d'augmentation immédiate est donc légitime, à valoir sur un véritable rattrapage du pouvoir d'achat. Elle est légitime face aux 413 milliards de la loi de programmation militaire, face aux 73,7 milliards d'euros d'allègement de cotisations sociales patronales en 2022 (13,1 % de plus qu'en 2021, et sans contreparties). Pour le premier semestre 2023, 38 des 40 grands actionnaires cotés à la Bourse de Paris ont déjà dégagé 81 milliards d'euros de bénéfices...

Perspectives

Le G9 va continuer à mobiliser les retraité·es. D'ores et déjà, il invite toutes celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer la pétition. Il va organiser dans tous les départements des délégations auprès des député·es et des sénateur·es et sénatrices. Il prépare un document pour dénoncer les mensonges officiels et médiatiques sur la situation des retraité·es. L'accès à la santé est une question cruciale. Le G9 a exprimé son opposition au PLFSS 2024 dans un communiqué de presse. Il a bataillé, au sein du HCFEA², pour faire que « l'avis rendu pour le PLFSS ne soit pas favorable » et s'est adressé aux associations du conseil en vue d'une initiative commune. ■ **Marylène Cahouet**

Une action légitime

À Paris, la Première ministre a refusé de recevoir une délégation, témoignant une fois de plus du mépris de son gouvernement et du président à l'égard des retraité·es : plus de 17 millions de personnes n'ont donc aucun interlocuteur officiel. Même le mot « autonomie » a disparu des compétences ministérielles. Pourtant, les retraité·es sont une cible privilégiée de l'État pour baisser les dépenses publiques. Leur exclusion du bénéfice du chèque vacances depuis le 1^{er} octobre en est un symbole.

Le pouvoir et certains médias ont cherché, comme toujours, à dénoncer les retraité·es privilégié·es. Mais les faits sont là : l'inflation sévit toujours

¹ G9 : UCR CGT, UCR FO, CFTC, Unir CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et Ensemble et Solidaires
² Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age.

SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU

N'hésitez plus, rejoignez le plus grand collectif de professionnel·les des collèges, lycées et CIO



55 000 syndiqué·es, titulaires ou non, actives, actifs ou non, professeur·es, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH



ADHÉREZ EN LIGNE SUR WWW.SNES.EDU



Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou d'effectuer le paiement en ligne si vous le souhaitez. Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérent·es. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérent·es, qu'ils ou elles soient imposables ou non.

Rappel : suite au retrait des jours de grève, vous pouvez demander une aide financière au SNES-FSU de votre académie. Cet argent provient des contributions des adhérent·es, notamment retraité·es, pour soutenir les collègues syndiqué·es au SNES-FSU engagé·es dans la grève.

conflits Encore et toujours la répression

Le gouvernement n'a qu'une seule réponse aux problèmes actuels : la répression.

Interdiction de manifestation, arrestation de syndicalistes, procédure judiciaire contre un parti politique, intention d'expulser des étrangers que la police a décidé de surveiller, mise à l'écart des élèves jugés « radicalisés »... Le gouvernement ne rate aucune occasion de multiplier les annonces et les actes témoignant de son obsession répressive.

Un gouvernement qui accentue les clivages

Le SNES-FSU ne se retrouve pas dans les positions prises au sujet du conflit israélo-palestinien par certaines organisations et personnes visées. Mais le

recours à la voie policière et judiciaire ne peut avoir qu'un effet : radicaliser des positions et accentuer les clivages. C'est la preuve de l'incapacité de ce pouvoir à garantir les conditions d'un débat public serein, et même de sa volonté de le transformer en pugilat permanent.

Ce n'est pas non plus en se contentant d'agiter les grelots de l'expulsion et de l'ostracisme qu'on luttera contre

La volonté de singer l'extrême droite

l'extrémisme islamiste, *a fortiori* en oubliant que le droit impose qu'aucune sanction ou peine ne puisse être prise sans que le droit à une défense puisse s'exercer, et sans qu'aucun acte ne puisse être reproché.

Cherchant à masquer ses faiblesses, ce pouvoir ne fait qu'accréditer, en les singeant, les postures traditionnelles de l'extrême droite. Loin de lutter contre elle, il ne fait que la renforcer encore et toujours. ■ Hervé Le Fiblec



Le gouvernement a choisi la fuite en avant dans la répression

Iran Narges Mohammadi Prix Nobel de la paix

Le comité Nobel récompense une figure de la lutte pour la condition des femmes.

Un an après l'assassinat de Mahsa Amini, le comité Nobel met à l'honneur la journaliste et militante féministe Narges Mohammadi « pour son combat contre l'oppression des femmes en Iran et sa lutte pour la promotion des droits humains et la liberté pour tous ». Incarcérée à nouveau depuis 2021, plusieurs fois torturée, cette militante déterminée continue de résister et de lutter, y compris depuis sa cellule, pour le renversement du régime des mollahs. Elle est une des sources d'inspiration du mouvement Femme, vie, liberté. L'attribution du Nobel de la paix à cette opposante est un signe politique fort pour celles et ceux qui se battent pour la liberté et la démocratie en Iran.

refusé de porter un foulard rappelle tragiquement combien le combat de Narges Mohammadi et la révolte qui a suivi la mort de Masha Amini sont toujours d'actualité. Les manifestations sont certes moins nombreuses – la faute à la violence de la répression depuis un an, aux dizaines de milliers d'arrestations et aux exécutions –, mais la colère et l'opposition au régime restent fortes dans la société iranienne.

Répression des enseignant-es

L'Internationale de l'Éducation (IE) dénonce la détention arbitraire et la torture par l'Iran de responsables des syndicats des enseignant-es et d'étudiant-es, principalement des jeunes filles. Le SNES-FSU félicite Narges Mohammadi pour l'obtention de ce prix, soutient le droit essentiel des femmes à disposer de leurs corps, l'abrogation de la loi rendant obligatoire le port du Hijab, ainsi que toutes les lois phallogocratiques et se joint à l'appel international pour la libération immédiate et inconditionnelle des victimes de la répression. ■

Julien Farges

Persistence de la lutte

La mort, le 28 octobre, d'Armita Gera-vand, 17 ans, des suites d'une agression par des agents du régime pour avoir



© Actin Bakhter / Unsplash.com

Internationale de l'Éducation, Région Afrique : défendre l'enseignement public !



Pleinement engagé dans une politique de coopération internationale, le SNES-FSU participe à la conférence régionale africaine de l'Internationale de l'Éducation en novembre. La Conférence Régionale réunit tous les quatre ans, les organisations membres de l'Internationale de l'Éducation (IE), syndicats et associations professionnelles de tout le continent africain pour discuter des questions liées à l'éducation et aux droits syndicaux, dans la perspective de la préparation du congrès mondial prévu en juillet 2024. Le SNES-FSU participe à cette 10^e conférence, à Johannesburg (Afrique du Sud), par le biais de son engagement au sein du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) dont il assure la présidence. Cette année, la réflexion sera centrée sur le thème : « *s'unir pour des systèmes éducatifs résilients en temps de crise* ». Les travaux doivent déboucher sur une série de propositions traitant des garanties pour une éducation publique pour toutes et tous, pendant et après les crises, qu'elles soient sanitaires, climatiques, économiques ou politiques. Il s'agit de poser les jalons de la reconstruction des systèmes éducatifs et des métiers qui s'y rapportent, sans éluder les questions liées au bien-être, à la formation, au développement professionnel et aux conditions de travail des personnels. Ce sera aussi l'occasion de renforcer les liens entre des organisations syndicales rassemblées pour défendre un enseignement public de qualité, pour tous les jeunes sans distinction. ■

Claire Guéville

Publicité

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité des enseignants est assurée MAIF. Alors pourquoi pas vous ?



* Enquête en ligne YouGov France commandée et réalisée pour le compte de la MAIF en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 19038 Noort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 28 03

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS / VENTES

- Venise/Rome part loue appts centre ville Tél : 04 73 33 55 95
- 44770 Préfaïles, maison 120 m², 2 étages, RDC, salon-séjour, cuisine, sdb, 5 chambres, jardin, vue sur mer, plage commerces à 300m. 450 -1250 euros selon saison. Tél : 06 69 07 25 36

